

Règlementation prudentielle de Bale I à Bale III & Analyse financière des banques publiques En Algérie

Moulay khatir Salih Sabri

Résumé :

Le but de cet article s'est de connaître le rôle de la banque comme étant un intermédiaire financier en respectant les normes des accords de BALE. Le sujet est un sujet d'actualité surtout après la crise financière internationale qui a touché toutes les places financières au monde..., et pour cela ont fait un essai d'analyse sur les données des banques publiques Algériennes qui nous donne une nouvelle réflexion sur le développement du marché bancaire et les défis qui les attendent.

Introduction :

Depuis les années 80, on assiste à des mutations profondes dans les systèmes bancaires et financiers suite aux nouvelles orientations internationales d'une part, et aux nouvelles exigences en matière de gestion prudentielle des établissements bancaires d'autre part.

Notre **Problématique** est la suivante :

- Quel est le rôle de la banque dans le développement de l'activité bancaire en respectant la réglementation bancaire et se prémunir des risques ?
- Quel est l'intérêt de l'analyse financière dans une banque ?

Les hypothèses :

-Actuellement est t-il possible pour une banque d'évoluer sans le respect des normes internationale et de la réglementation bancaire ?

-L'essence de l'activité bancaire est liée à la notion du risque.

Méthodologie de recherche :

-Une revue descriptive de l'évolution du système bancaire et à la gestion du risque avec tout le cadre conceptuel de la réglementation prudentielle.

-En deuxième temps, et compte tenu de l'étude empirique que nous avons projetée, nous utilisons la méthode analytique en se basant sur des états financiers des banques (bilan – hors bilan & TCR)

Une revue de la littérature :

-Etude (NACER Slimane 2006) Titre : " **Le Système Bancaire Algérien Et Les Accords de BALE**", le but de cette étude est d'étudier le contenu des accords de BALE I, II et leur effet sur le système bancaire algérien ou il a pris quatre banques algériennes comme échantillon dont il a conclu que les banques algériennes appliquent les normes de BALE I, mais par rapport aux normes de BALE II c'est limité.

-Etude (LARAF Fayza 2010) Titre : "**Adaptation Du Système Bancaire Avec Les Accords De BALE**", cette étude a pour but de connaître l'évolution qu'a connu les normes de BALE face aux difficultés du système bancaire algérien dans l'interpolation des normes BALE II, et d'identification les besoin de reformes pour s'y conformer. Cette étude s'est basé sur le cote juridique beaucoup plus que le coté financier a travers l'analyse financière des banques algériennes.

-Etude (MAHA NADIR Mahmoud Saad 2012) Titre : " **La Mise à jour Du Secteur Bancaire Egyptien Dans Le Cadre De BALE II et III (étude empirique pour les banques publics)**", qui avait pour but l'identification des normes BALE I, II et III, aussi que l'identification de la stratégie de la banque centrale égyptienne et les banques publics commerciales dans l'application des nouvelles normes de BALE III. Le résultat de cette étude prouve que les banques égyptiennes commerciales sont prêtes pour appliquer les normes de bale III grâce à l'équivalence des fonds propres et du ratio d'effet de levier avec les exigences de BALE III.

-Etude (HAYET Nedjar 2013) Titre : " **Les Accords de BALE III est ces impacts probables sur le système bancaire algérien**", le but de cette étude est l'identification des normes de BALE III et l'anticipation de la probabilité de ces impacts sur le système bancaire algérien avec une conclusion qui confirme l'absence de l'application des normes de BALE III par les banques en Algérie.

CHAPITRE 1: l'entreprise bancaire et le système bancaire Algérien:

***Rôle de la banque :**

Une banque est une entreprise qui gère les dépôts et collecte l'épargne des clients, accorde des prêts et offre des services financiers. Elle effectue cette activité en général grâce à un réseau d'agence bancaire. Cette institution financière doit posséder un agrément pour pouvoir exercer, lequel est délivré par un État et validée par des institutions spécifiques. Elle assure pour l'état la traçabilité des opérations financières.

A partir de cette définition, on peut déterminer le rôle d'une banque et qui se résume en cinq points :

- Traiter toutes les opérations d'escompte de crédit, d'échange et de trésorerie ; (toutes les opérations financières) ;
- Négocier ou émettre des emprunts ;
- Participer à la collecte de l'épargne ;
- Recevoir de fond en compte courant ;
- Effectuer des prêts.

***Évolution du système bancaire Algérien**

Il est difficile de comprendre le rôle du système bancaire algérien sans connaître l'histoire économique et politique du pays, car il représente un miroir qui reflète les choix du modèle de développement et du système économique, et l'analyse de ce système reflète à son tour les différentes étapes historiques traversées et qui va de l'indépendance jusqu'à nos jours.

-A la veille de l'indépendance: Suite a la colonisation française, l'Algérie n'a pas connu une indépendance économique, car jusqu'à sa libération le système bancaire se composait de filiales des banques étrangères installées au nord du pays et dont le rôle était d'assurer les opérations bancaires et financières nécessaires aux transactions commerciales.

- De l'indépendance à 1966: Tout au long de cette période l'Algérie l'a consacré a fin de récupérer sa souveraineté monétaire en créant le Dinard algérien « DA »et l'institut d'émission la banque centrale d'Algérie « BCA » et a partir d'institution déjà existantes de nouveaux instruments ont été mis en place ; l'un chargé de financer le développement : la caisse algérienne de développement « CAD » et l'autre de la mobilisation de l'épargne : caisse d'épargne et de prévoyance « CNEP ».

-La période de 1966-1970: Ce qui spécifie cette période c'est ce qu'on appelle la nationalisation des banques étrangères et ce pour la création d'un système bancaire classique composé d'une banque centrale et des banques commerciales algériennes, mais ce système a pris fin des que le Crédit Populaire d'Algérie « CPA » et la Banque Nationale d'Algérie « BNA » ont vu le jour, mais aussi la transformation des banques privées étrangères en banques nationales.

-La période de 1970-1978: A partir de 1970, un réexamen du principe de la spécialisation sectorielle des banques qui consiste à la gestion et au contrôle des

opérations financières des entreprises publiques, a été imposé et adapté par l'instauration de la planification comme mode de gestion de l'économie. Cette vocation nouvelle attribuée au système bancaire, par les autorités politiques algérienne, impliquait nécessairement la réorganisation de toutes les structures financières du pays.¹

-La période de 1978-1987 : En 1978, le Trésor Public remplace le système bancaire dans le financement des investissements planifiés du secteur public. Les banques primaires n'interviennent pas plus que pour la mobilisation des crédits extérieurs. Cette mesure porte un dernier coup à la réforme de 1970. La loi de finance 1982, a confié la charge des investissements dits stratégiques au Trésor public. Pour les autres investissements publics, les banques primaires interviennent selon les critères de rentabilité financière

-La période de 1986-1990 : Il est important de relever, que la loi bancaire de 1986 relative au régime des banques et du crédit ², n'a pas été mise en œuvre et ce, à cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière, car « le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit »³.

***Les réformes de 1990 à nos de jours**

-loi sur la monnaie et crédit (90/10) du 12/04/1990 :

Les années 1990-1993 marquèrent la veille du rééchelonnement de la dette extérieure et la mise en œuvre des programmes à moyen terme menés avec le Fond Monétaire Internationale « FMI ».

-Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998) :

Après la crise économique de 1993, l'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure et le service de cette dernière accapare l'essentiel du produit des exportations. Les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours de pétrole.

Cette situation financière a conduit l'Algérie à demander de l'aide à la Banque Mondiale et au FMI avec qui elle va passer l'accord suivant :

¹ AMMOUR BENHALIMA, "Le Système Bancaire Algérien" ,2EME édition 2001, p.15.

² Loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

³ A.R.HADJ-NACER, les cahiers de la réforme, Vol. n° 4, éditions ENAG, 1990, page 13.

L'accord de confirmation, d'une durée de 12 mois, qui a été conclu en Avril 1994. Cet accord a été accompagné d'un accord de rééchelonnement ;

L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit et a été passé en Mai 1995. Il est d'une durée de trois ans.

Il également accompagné d'un accord de rééchelonnement avec les pays créanciers, membres des clubs de Paris et de Londres.

-L'ordonnance 03/11 d'aout 2003: Effondrement de deux banques privées algériennes:

- La transformation et l'adaptation du rôle de l'Etat pour qu'il assume ses missions régaliennes et son rôle de régulateur dans une économie de marché ;
- La sauvegarde, d'abord, et le développement, en suite, de l'outil de production relevant, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel, du secteur public économique ;
- La mise en place des conditions nécessaires pour soulager l'entreprise algérienne des chocs extérieures et préparer son intégration dans la mondialisation ;
- Le déblocage du système bancaire, qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement ;
- Le développement du marché de capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement en une économie de marché.

-Reformes actuelles:

- Modernisation du système de paiement électronique
- Introduction du système RTGS
- Les cartes bancaires
- Introduction de nouveaux mode de financement (leasing – capital-risque)

CHAPITRE 2 : Les risques bancaires et les règles prudentielles

Le déficit d'une entité bancaire c'est de ne pas éviter le risque, mais de l'affronter et le gérer car la banque qui ne prenne aucun risque cour le plus grand d'entre eux: faire

faillite! Le risque n'est alors pas de prendre des risques mais d'en prendre trop ou de les mal contrôler.

-Le risque opérationnel:

Il est défini par le comité de Bâle comme étant « le risque de pertes résultant de défaillances attribuables à des procédures, personnel et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

-Identification du risque de marché:

Le risque de marché n'est pas facile à identifier car les informations publiées sont souvent rares et toujours incomplètes.

-Le risque de crédit:

Sans aucun doute c'est le risque majeur qui menace une banque.

-Risque de taux d'intérêt:

Qui représente les pertes consécutives due à des variations de taux d'intérêts.

-Risque de change:

C'est le risque réalisé à cause des pertes défavorables des taux de change.

-Risque variation de cours:

Résulte dans la variation plus au moins inattendu de cours des actions, des matières premières, et des produits dérivés.

Ainsi, l'évolution des marchés a rendu obsolète et marginale un contrôle reposant uniquement sur des normes de fonds propres rigides, la raison pour laquelle le comité de Bâle a décidé de mettre en place des recommandations plus profondes.

CHAPITRE 3: Les règles prudentielles de Bale 1 à Bale 3:

Afin d'adopter et d'augmenter la souplesse du système de surveillance, les autorités de contrôle ont engagé une réforme du calcul des fonds propres nécessaire à la couverture des risques et cela dans le cadre du comité de Bâle.

Accord de comité de Bâle:

Appelé comité de « Cooke » du nom de son président « Peter Cooke » le comité de Bâle a été créé en 1974 suite aux faillites et crises qui ont secoué le système bancaire internationale. Le ratio Cooke a été établi en 1988.

Le calcul du ratio Cooke **BALE 1**

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Engagements pondérés}} \geq 8\%$$

$$\text{Risques pondérés} = \text{Engagements} \times \text{Coefficients de pondération}$$

Ou

Le risque pris en compte est le risque de crédit

L'évaluation du ratio Cooke:

Ce ratio a permis de renforcer la solidité du système bancaire, seulement très vite le ratio a démontré un manque de fondement économique.

Ratio Mc Donough ; Bâle II

Bâle II est une réforme plus appropriée à la gestion des risques bancaires.

Ratio Mc Donough

Ce ratio permet un calcul des fonds propres adapté au profil du risque de l'établissement

$$\text{Ratio Mc Donough} = \frac{\text{Total des fonds propres}}{\text{Risques de crédit} + \text{Risques de Marché} + \text{Risques Opérationnel}} \geq 8\%$$



Les accords du « comité de Bale 3 et les futurs recommandations »:

Après la crise financière, et après la faillite des plus prestigieuses banques de renommées internationales, un constat épineux a été révélé et que ses banques leurs objectifs principales étaient d'accroître leurs rentabilités et de réaliser des bénéfiques records tout en dissimulant avec des techniques comptables leurs niveaux records d'endettement

Les objectifs de Bâle 3:

Une série de mesures baptisées « Bâle 3 » se fondent sur 04 principales mesures:

-Renforcement des fonds propres : Selon le Comité, il existe des fonds propres de meilleure qualité que d'autres dans leur capacité d'absorption des pertes. Il s'agit donc d'améliorer la qualité du « noyau dur » des capitaux des banques, le « Core tier 1 ». Les activités les plus risquées verraient ainsi leurs fonds propres alloués sensiblement renforcés. La solvabilité des banques serait ainsi accrue.

-Adaptation des liquidités : L'un des pans les plus importants de la réforme Bâle III est l'introduction de deux ratios de liquidité : le "LCR" (Liquidity Coverage Ratio) et le "NSFR" (Net Stable Funding Ratio).

-Création de « coussins contra cycliques » : Constitués de résultats mis en réserve en haut de cycle, ils seraient utilisés en cas de crise et aussitôt reconstitués en cas de période faste.

-Modification du ratio d'effet de levier : Le ratio d'effet de levier qui permet d'évaluer la taille des engagements des banques⁴ par rapport à la taille de leur bilan existe déjà. En Europe, ce ratio n'est qu'un indicateur secondaire qui n'est pas véritablement déterminant. Néanmoins, sous la pression des Etats-Unis, le comité envisage d'en faire une mesure intégrée directement au pilier 1 de Bâle 2, celui qui permet de calculer les exigences en fonds propres, alors qu'il fait partie aujourd'hui du pilier 2, simple

⁴ <http://stress-test.c-ebis.org/document/cebspresreleasev2.pdf>

indicateur des mesures de contrôle. Le tout afin d'éviter un trop fort endettement des banques.

CHAPITRE 4:Analyse financière des banques.

L'analyse financière comporte une phase de synthèse et d'interprétation ou diagnostic financier, dont l'objet est de prévoir et d'anticiper les risques, et en particulier les risques financiers qui menacent l'entreprise bancaire.

Cette analyse financière repose sur :

-Le bilan : c'est un état patrimonial des créances et dettes à un moment donné ; il reprend les activités de collecte des ressources et celle de la distribution des crédits durant une période déterminée, généralement une année. Il se caractérise par :

-Un actif construit du plus liquide vers le moins liquide ;

-Un passif construit du plus exigible vers le moins exigible.

Au total donc, l'actif du bilan de la banque est construit selon un ordre de liquidité décroissant et le passif selon un ordre d'exigibilité décroissant.

Par ailleurs, le bilan mesure l'activité de la banque sur la base d'un montant total d'emplois et de ressources.

La particularité du bilan bancaire fait ressortir une structure inverse de celle d'un bilan d'une entreprise. Cette particularité s'explique par la faible importance numérique et l'actif immobilisé par comparaison avec les opérations de trésorerie et avec la clientèle (notion de liquidité décroissante).comme à l'actif, le passif d'un bilan bancaire présente une structure inverse de celle du passif d'une entreprise (notion d'exigibilité décroissante).

-L'hors bilan: c'est un ensemble de comptes annexés qui retrace les engagements par signature d'une banque, ne donnant pas lieu à un flux de trésorerie.

Les postes du hors bilan appartiennent à la classe 9 du plan comptable bancaire.

Le hors bilan, est dans la banque, un document de première importance. En effet, les opérations sur instruments financiers, à terme que les établissements financiers effectuant pour leur propre compte sont enregistrés dans un compte de classe 9.

Le hors bilan comprend 8 postes qui sont classés en deux groupes :

-Engagements donnés (Postes 1 à 5) ;

-Engagements reçus (Postes 6 à 8).

-Le TCR de la banque : c'est un document qui enregistre les flux des produits et les charges intervenus au cours de l'exercice.

Le compte de résultats récapitule les comptes appartenant à la classe 6 « **Charges** » et la classe 7 « **Produits** » du PCB en 1992 (Règlement 92-09 du 12/11/1992 de la Banque d'Algérie).

Il est représenté en tableau avec une colonne pour les charges et une colonne pour les produits.

Le PCB regroupe les produits et les charges en 3 catégories :

-Produits et charges d'exploitation bancaire ;

-Produits et charges d'exploitation générale ;

-Produits et charges exceptionnels.

Le bilan bancaire : figure (1) :

N°	Actif	N	N-1	N°	passif	N	N-1
Caisse, banque centrale, CCP.				1	Banque centrale, CCP.		
Effet publics et valeurs assimilés.				2	Dettes envers les établissements de crédit :		2
Créances sur les établissements de crédit : -A vue				3	-A vue		3
-A terme.					-A terme.		
					Comptes créditeurs de la clientèle		
					-Comptes d'épargne à régime		4

Règlementation prudentielle de Bale I à Bale III & Analyse financière des banques publiques En Algérie

Créances sur la clientèle :				spécial			
-Créances commerciales				-A vue			
-Autres concours à la clientèle.				-A terme -Autres dettes			
-Comptes ordinaires débiteurs.				-A vue -A terme.			5
Affacturage.			4	Dettes représentées par un			6
Obligation et autres titres à				titre :			
revenu fixe				-Bon de caisse, titres du			7
							8
Action et autres titres à revenu variable.				marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires			9
Production immobilière.							
Participation et activité de porte feuille.				-Autres dettes représentées par un titre.			10
Parts dans les entreprises			5	Autres passifs.			
liées.			6	Comptes de régularisation.			11
Crédit-bail et location avec option d'achat.			7	Provisions pour risques et charges.			12
Location simple.			8	Provisions réglementées.			13
Immobilisations incorporelles.			9	Subventions d'investissement.			14
Immobilisations corporelles.			10	Dépôts de garantie à caractère			15
Capital souscrit non versé.				mutuel.			16

Règlementation prudentielle de Bale I à Bale III & Analyse financière des banques publiques En Algérie

Actions propres.				11	Fonds pour risques bancaires			17
Autres actifs.					généraux.			18
Comptes de régularisation.				12	Dettes subordonnées.			
				13	Capital souscrit.			
				14	Primes d'émissions.			
				15	Réserves.			
				16	Ecart de réévaluation.			
				17	Report à nouveau (+/-).			
				18	Résultat de l'exercice (+/-).			

Hors Bilan-Type : figure (2) :

N°	Engagements donnés.	N	N-1
Engagements de financement :			1
Engagements en faveur d'établissements de crédits.			2
Engagements en faveur de la clientèle.			
Engagements de garanties.			3
Engagements d'ordre d'établissements de crédits.			4
Engagements d'ordre de la clientèle.			
Engagements sur titres :			5
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise.			6
Autres engagements donnés.			
Engagements reçus.			
Engagements de financement :			7
Engagements reçus d'établissements de crédits.			
Engagements de garanties.			8
Engagements reçus d'établissements de crédits.			
Engagements sur titres :			9

Règlementation prudentielle de Bale I à Bale III & Analyse financière des banques publiques En Algérie

Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise.			10
Autres engagements reçus.			

Comptes de résultat type : figure (3) :

N°	Charges d'exploitation bancaire	N	N-1		N°	Produits d'exploitation bancaire	N	N-1	1
	Intérêts et charges assimilées.			1		Intérêts et produits assimilés :			
	-Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits.					-Intérêt et produit assimilés sur opérations avec les établissements de crédits.			
	-Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres tirs ou revenus fixe. -Autres intérêts et charges assimilées.					-Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle. - Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.		2	
	Charges sur opérations de crédit-bail et de					-Autres intérêts et produits assimilés.			

Règlementation prudentielle de Bale I à Bale III & Analyse financière des banques publiques En Algérie

location avec								
option d'achat.			2	Produits sur opérations de crédit-				3
Charges sur opérations de location simple.				bail et location avec option d'achat.				4
Commissions			3	Produits sur opération de location				5
Pertes sur opérations				simple.				
financières :			4	Revenus des titres à revenu variable.				
-Solde en perte des opérations								
sur titres de transaction.			5	Commissions.				
-Solde en perte des opérations sur titres de placement.			6	Gains sur opérations financières. - Solde en bénéfices des opérations sur titres de transactions.				
-Solde en perte des opérations sur intérêts financiers				-Solde en bénéfices des opérations de placement.				
-Autres charges ordinaires.				-Solde en bénéfice des opérations de				6
Charges générales				charges.				

Règlementation prudentielle de Bale I à Bale III & Analyse financière des banques publiques En Algérie

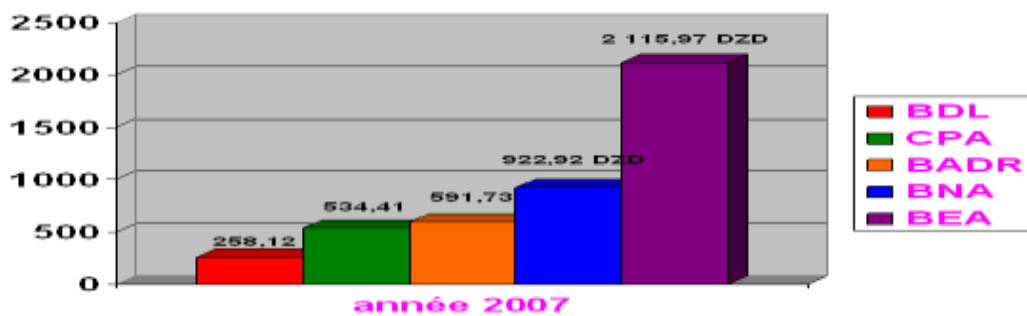
d'exploitation : - Frais de personnel.			7	Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers.			
-Autres frais administratifs.				-Autres produits ordinaires.		7	
Dotations aux amortissements provisions sur immobilisation incorporelle et corporelle.			8	Solde en bénéfice des connexions de valeur sur créances et du hors bilan.		8	
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et au			10	Autres produits d'exploitation bancaire :			
hors bilan.				-Produits sur opérations de		10	
Solde en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières.				promotion immobilière. -Autres produits d'exploitation non bancaire.		11	
Excédent des dotations sur les			11	Résultat ordinaire avant impôt.			
reprises des fonds pour risques			12	Produits exceptionnels.			
bancaires généraux.			13	Résultat exceptionnel avant		12	
Charges exceptionnelles.				impôt.		13	
Impôt sur les bénéfices.			14	Perte de l'exercice.		14	

Bénéfice de l'exercice.								
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

CHAPITRE 5: cas empirique

Notre étude portera sur l'analyse financière des états financiers de cinq banques publiques en 2005-2006-2007 ,et une analyse sur l'évolution des états financiers de la BDL et son ratio de solvabilité (ratio Cooke) pour la période est de : 2006-2007-2008-2009.

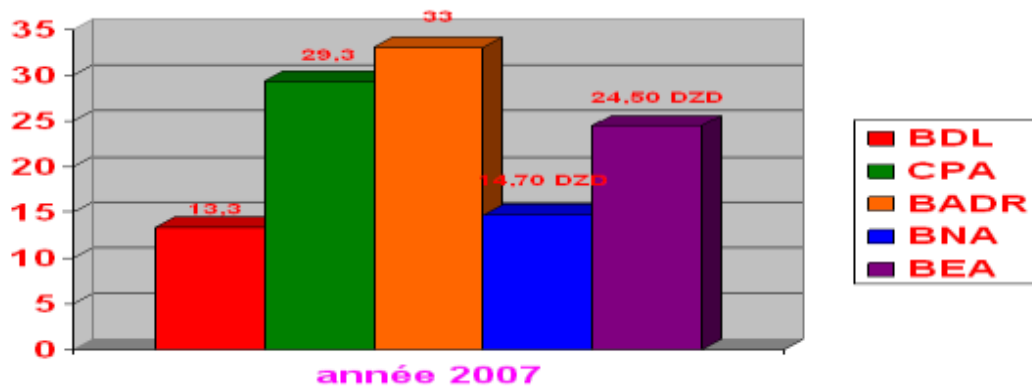
***La comparaison du total bilan entre les cinq banques publiques en Algérie en 2007**



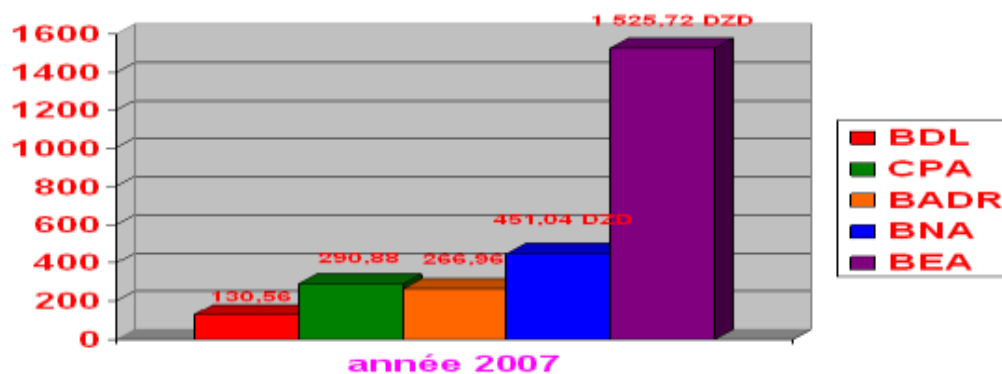
On constate que la BEA a marqué sa présence dans le système bancaire algérien durant l'exercice 2007 par rapport aux autres banques publiques. et qui a réalisé un total du bilan qui s'élève à 2115,972 10ⁿ 6 milliards de dinars.

*CAPITAL

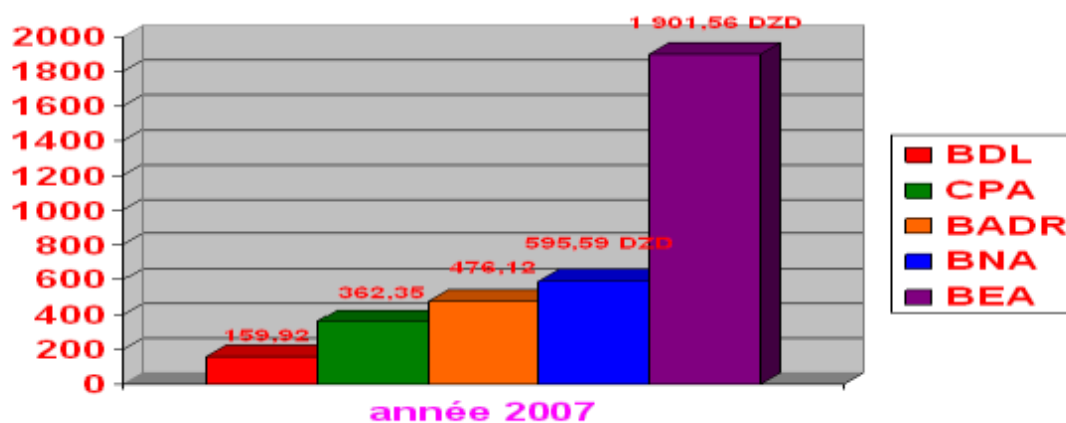
SOCIAL



***Evolution des créances**



***Evolution des Cpts Créiteurs**



***Bilan 2005 :**

L'année 2005 a été caractérisée, en Algérie, par un renforcement de la stabilité monétaire qui a été propice à une amélioration soutenue des ratios d'intermédiation

bancaire, notamment, vers le financement de l'investissement productif des PME et de l'habitat.

Les pouvoirs publics ont, également mis en place des dispositifs appropriés (mécanismes de garantie et de soutien) d'accompagnement aux financements bancaires à moyen et long terme des entreprises, en plus de l'importante impulsion à la croissance qu'apporte le plan de soutien à la relance économique.

Durant l'exercice 2005, la BDL a renforcé davantage ses actions en matière d'activité commerciale et a enregistré un niveau d'avancement appréciable des mesures de modernisation et de mise à niveau, notamment celles se rapportant aux volets :

- dynamisation qualitatif de la fonction crédit,
- renforcement qualitatif de la fonction crédits,
- mise en œuvre du système de paiement,
- renforcement du dispositif de contrôle interne,
- formation et mise à niveau du personnel.

Les actions de modernisation engagées permettront à la banque de se positionner sereinement dans le nouvel environnement économique, tout en s'inscrivant dans une dynamique commerciale conduisant au renforcement des ses parts de marché et à la diversification de l'éventail de ses produits mis à la disposition de la clientèle.

Cette stratégie a permis à la Banque de Développement Local –BDL- d'assurer un niveau d'activité appréciable durant l'exercice 2005 qui s'est traduit par :

-un total de bilan, au 31 décembre 2005, de 205 118 000 000,00 DZD, en augmentation de 23 572 000 000,00 DZD, soit 13% d'augmentation par rapport à l'année 2004.

-une progression de plus de 16% du produit net bancaire par rapport à l'année précédente pour se situé à 5 897 million DZD.

-une croissance des ressources clientèle de plus de 9 759 000 000,00 DZD à fin 2005.

-une augmentation de 25% des emplois, toutes natures confondues pour atteindre 137 420 000,00 DZD.

Aujourd'hui la BDL doit parvenir à consolider sa position de banque universelle et à devenir l'un des acteurs principaux sur le marché du financement des petites et moyennes entreprises (PME), des professions libérales et des particuliers (prêts à l'immobilier et crédits divers).

Elle se déploie également pour s'élever au niveau des standards universels régissant l'activité bancaire en matière d'accueil de la clientèle, de la qualité de service et de maîtrise des risques sur crédits.

La BDL ne ménagera aucun effort pour conforter son rôle de partenaire financier aux promoteurs de projets d'investissements et aux particuliers pour répondre à leur besoins.

***Bilan 2006-2007 :**

Durant l'année 2007, la Banque de Développement Local –BDL- a marqué sa présence dans l'environnement économique à travers une politique de proximité clairement déclarée auprès de sa clientèle et l'amélioration de sa qualité de service, notamment par son conseil et son accompagnement financier.

Cette année a été marquée aussi par le renforcement et la montée en cadence de la volumétrie des opérations transitant par les nouveaux systèmes de paiement (ATCI/ARTS) ainsi que par l'élargissement de la gamme des crédits destinés à l'immobilier.

Les efforts pour conforter la part de marché de la Banque et son image de marque ont été le résultat d'une organisation plus efficace, ce qui a permis d'enregistrer une croissance de ses principaux indicateurs de gestion.

Les actions entreprises ont permis à la BDL d'assurer le niveau d'activité appréciable durant l'exercice 2007, qui s'est traduit par :

-un total du bilan au 31 décembre 2007, qui a connu une augmentation de l'ordre de 33,64 milliards de dinars, soit +15% par rapport à l'année 2006, pour être porté à 258,12 milliards de dinars.

-une croissance des ressources (dinars et devise) de la clientèle d'environ 16% comparativement à 2006, pour atteindre un volume total de 201 milliards de dinars.

-Une augmentation de près de 18% des emplois , toute nature confondue , générée par une croissance des crédits directs bruts à hauteur de plus de 14% .ce qui représente une croissance de volume du volume des crédits directs de plus de 14

milliards de dinars par rapport à l'exercice précédent , pour être porté à plus de 115 milliards de dinars .

-une progression de 10% du produit net bancaire par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 7,64 milliards de dinars.

Cette amélioration du produit net bancaire s'explique par une augmentation du niveau du chiffre d'affaires réalisé en 2007 dépassant les 6% et une régression des charges d'exploitation bancaire.

- un ration de solvabilité de 10 ,21 %.

Les résultats appréciables enregistrés durant l'année 2007 en termes d'activité ont permis à la Banque d'afficher en fin d'année un bénéfice net de l'ordre de 501millions de dinars.

Le rendement des fonds propres affiche une croissance durant la période 2005/2007.

Celui-ci évolue de 1,26% en 2005 à 2,09% en 2006 pour s'établir à hauteur de 3,37% à fin 2007.

En application des orientations stratégiques de la BDL, les objectifs fixés pour la période à venir s'articulent autour des axes suivants :

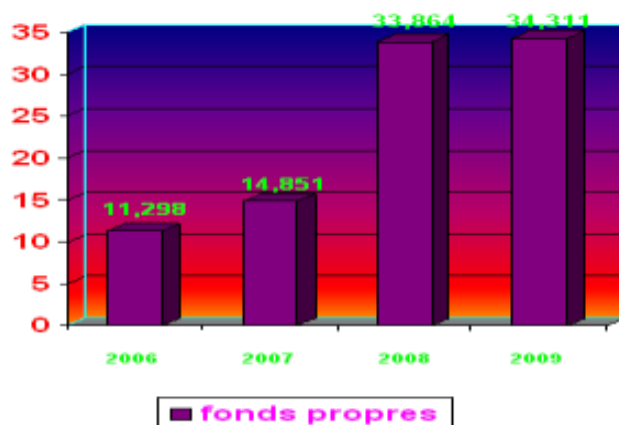
-la poursuite par la Banque de son programme de modernisation du réseau commercial et de ses capacités d'accueil.

-la préparation de l'implantation de nouveaux points commerciaux dans des places recelant des potentialités économiques afin d'étendre sa présence au niveau national, notamment au niveau des grands pôles pour servir davantage la clientèle des PME, des professions libérales et des particuliers.

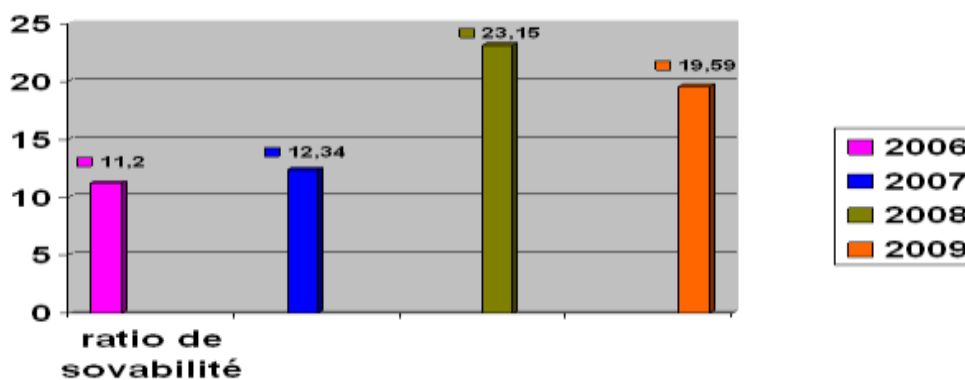
-le renforcement qualitatif du réseau d'exploitation à tous les métiers de la Banque.

LA Banque de Développement Local :

***Evolution des F.P**

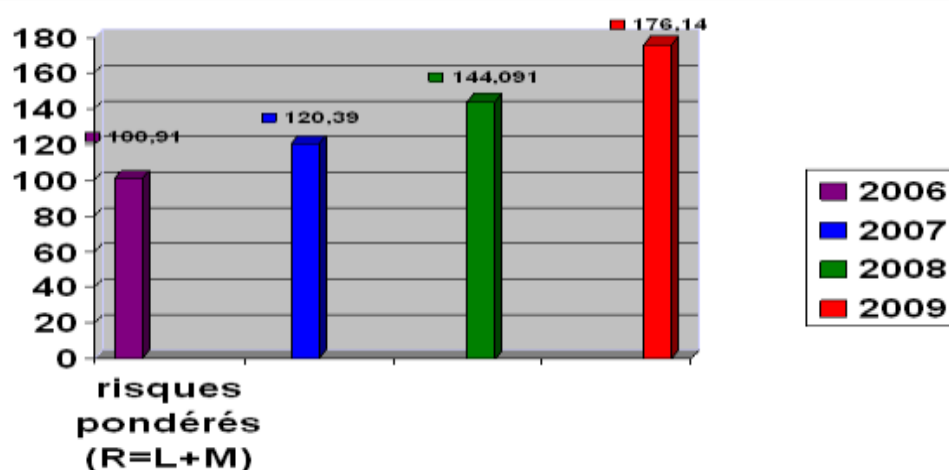


***Evolution du ratio de solvabilité**



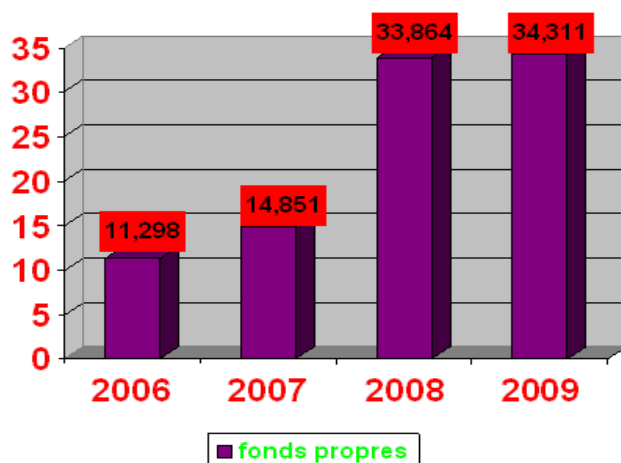
On constate une importante progression du ratio de solvabilité en 2008 puis une diminution en 2009 et ca a cause de la diminution des risques pondérés en 2009 et aussi a cause de l'augmentation des fonds propres par rapport a 2008.

***Evolution des Risques pondérés**



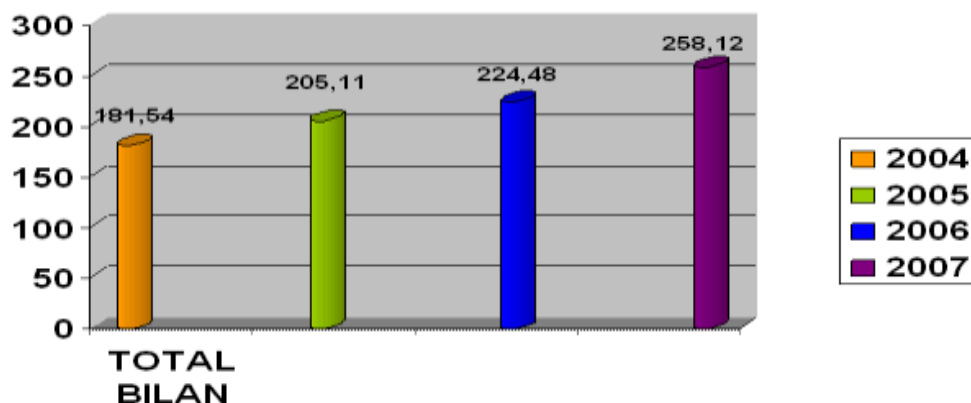
On constate une progression progressive des risques pondérés de l'année 2006 à l'année 2009 (100,91→176,14), cette progression s'explique par une augmentation des risques du bilan.

*Evolution des Fonds Propres



Les fonds propres ont connu une importante augmentation de 2007 à 2008 (14.851→33.864) et cela est dû à une croissance dans les fonds propres de base de 7 441 148 DA en 2007 à 19 443 479 DA en 2008.

***Evolution du Total Bilan BDL**

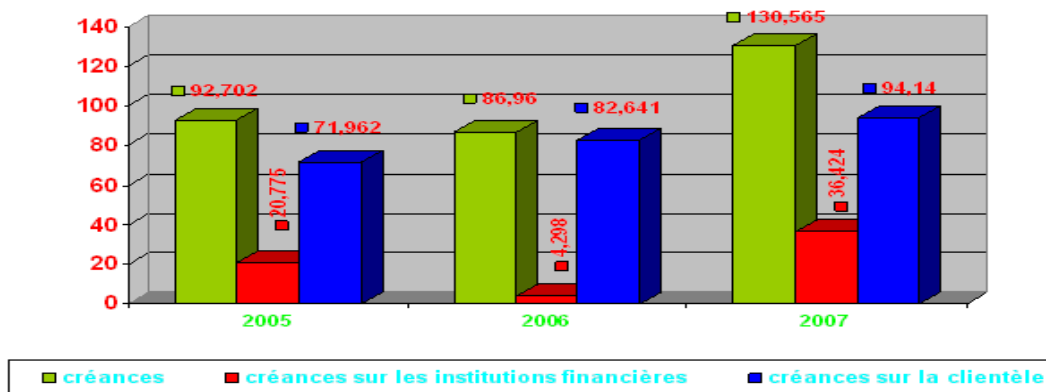


Un total bilan de 205 118 000 000,00 DA en 2005 en augmentation de 23 572 000 000,00 DA, soit 13 % d'augmentation par rapport à l'année 2004 ce qui nous un total bilan de l'année 2004 de 181 546 000 000 DA.

Un total bilan de 224 482 023 411,17 DA en 2006 en augmentation de 10 % Par rapport à 2005.

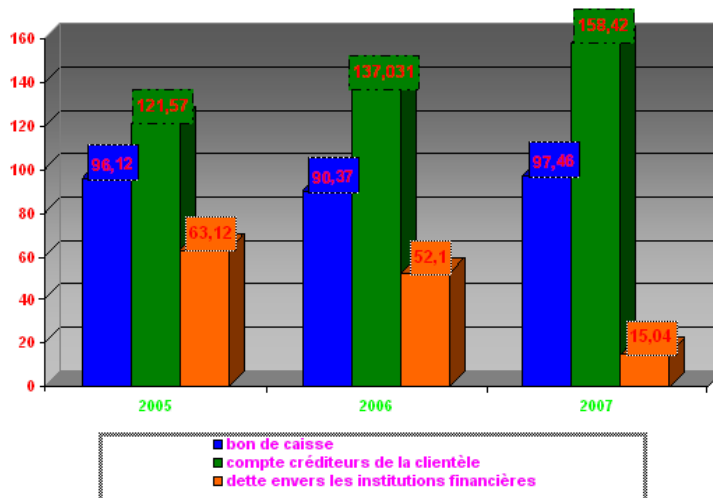
Un total bilan de 258 127 707 412,03 DA en 2007 en augmentation de 33 645 684 000,86 DA, soit 15 % par rapport à 2006.

***Evolution des Créances BDL**

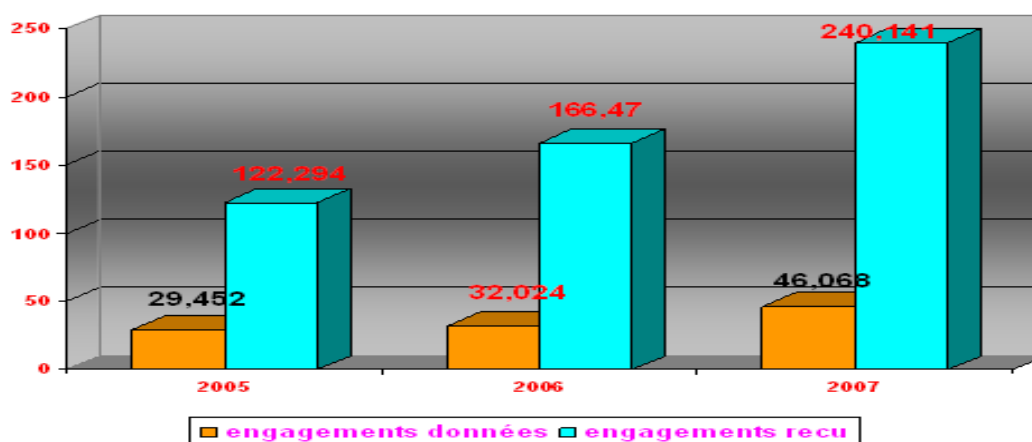


On remarque évidemment une légère diminution des créances en 2006 et ce bien sûr à cause de cette importante baisse au niveau des créances sur les institutions financières mais en 2007 ça a augmenté jusqu'à 130.565 car les créances sur les institutions financières ont augmenté mais aussi une légère croissance au niveau des créances sur la clientèle.

***Evolution de quelques éléments du Passif**



***Engagements Hors Bilan BDL**



Les engagements donnés ont connus une très légère augmentation de 2005 jusqu'à 2006(29.452→32.024) mais un peu plus de 2006 a 2007(32.024→46.068).

Les engagements reçus n'ont pas cessés d'augmenter a travers les trois années (122.294→240.141) et ca a cause des autres engagements reçus qui on connu une importante croissance.

Conclusion :

Après cette modeste étude de cas nous constatons qu'en 2007 la Banque Extérieure d'Algérie a réalisé un profit énorme par rapport a la banque de développement local et ca garce aux créances sur les institutions financière qui égale les 1219 464 millions de dinars et la BDL un total de 34 598 millions de dinars ce qui nous fait une différence de 1 184.866 millions de dinars.

Après avoir calculé les ratios de solvabilités des années 2006 2007 2008 2009 de la Banque de Développement Local nous remarquons qu'il était stable entre 2006 et 2007 mais en 2008 il a augmenté de 12.34%→ 23.15% et ca a cause d'une importante croissance des fonds propres nets entre 2007 et 2008 sans oublier bien sûr les risques pondérés qui n'ont pas cessé d'augmenter et en 2009 le ratio de solvabilité a légèrement diminué 23.15%→19.59%.

Pour aboutir à une analyse financière efficace il faut faire une étude bien précise des données qu'on a et bien sur savoir calculer les différents éléments de cette analyse financière.

Conclusion générale :

Dans leur activité courante, les institutions bancaires sont exposées et appelées à gérer une diversité d'aléas.

En vue d'harmoniser les enjeux de la concurrence internationale et aider les banques à mieux gérer ses risques, assurant ainsi une stabilité de toute l'industrie bancaire nationale et internationale, un ratio de solvabilité internationale a été institué en 1988, répondant à tels objectifs.

L'adoption de ce ratio par la plupart des banques a généré des résultats aussi admissibles, toutefois et avec l'évolution de l'environnement bancaire ; le ratio de COOKE, est sujet à quelques insuffisances en matière des éléments inclus dans la mesure du risque ; ce qui constitue les limites de ces normes internationales.

Le comité de Bâle a toujours veillé à réviser les principes du premier accord, pour mieux adapter les exigences en fonds propres au profil du risque encouru par la banque ; ce qui a fait l'objet de la refonte du ratio de COOKE. Le nouveau dispositif est appelé à être plus flexible en fonction de la nature des activités et de l'expérience des établissements concernés.

Et pour pouvoir calculer ces norme une analyse financière doit se faire, elle consiste à étudier l'information comptable et financière relative à une entreprise, afin d'émettre un diagnostic. L'analyse doit aboutir à un diagnostic, donc conclure quant à la performance de l'entreprise étudiée et permettre d'en comprendre les déterminants; en particulier, si cette performance apparaît médiocre

Une telle démarche suppose l'existence de normes et une définition préalable de la notion d'équilibre financier, qui peut être la suivante: l'équilibre financier est réalisé si les apporteurs de capitaux, actionnaires et créanciers financiers, sont rémunérés à concurrence du risque qu'ils encourent. On en conclut que les deux dimensions fondamentales du diagnostic financier sont la rentabilité et le risque

L'utilisation finale d'une analyse financière peut varier; ainsi, selon que cette analyse est faite à la demande d'un banquier, d'un gérant de portefeuille, du dirigeant de l'entreprise étudiée ou de celui d'une entreprise concurrente, les éléments-clés du diagnostic peuvent revêtir une intensité différente et l'analyse peut être plus ou moins approfondie. Cependant, tout diagnostic financier s'articulera finalement autour des deux dimensions précédemment énoncées: la rentabilité et le risque.

L'évolution profonde qu'a connue l'analyse financière au cours des dernières et transformé les structures financières des entreprises. Des méthodes d'analyse adéquates

dans un contexte de croissance stable deviennent obsolètes dans un environnement marqué par l'instabilité.

L'analyse financière ne peut être pertinente que si ses méthodes lui permettent de prendre en compte les progrès réalisés par la recherche en stratégie et en finance. Elle ne doit surtout pas s'enfermer dans des démarches trop réductrices qui conduisent à ignorer des phénomènes économiques fondamentaux tels que par exemple, les fluctuations des taux d'intérêt et plus généralement les phénomènes de variations de valeur. Le danger des approches de type fonctionnel et plus particulièrement des méthodes fondées sur les flux de fonds est à cet égard important. La modélisation financière qui est ainsi effectuée conduit à une vision extrêmement rigide de la finance. Le diagnostic financier ne peut pas se réduire à l'étude des flux dans une optique de circuit; les aspects patrimoniaux sont pour le moins également importants.